

FICHE D'INSCRIPTION GENES & TURIN 2026

À renvoyer par email à groupe@voyagis.fr

INFORMATIONS SUR LE VOYAGE

**4 JOURS / 3 NUITS
DU 05 AU 08 NOVEMBRE 2026**

À partir de 2240 €
*par personne
base 20
base chambre double*



ALLER : PARIS CDG - TURIN, 08H20 - 09H45
RETOUR : MILAN - PARIS CDG, 18H25 - 20H00
Compagnie aérienne : AIR FRANCE



INFORMATIONS DU VOYAGEUR PRINCIPAL

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / /

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Email :

☐ Membre de l'Académie d'Architecture ☐ Non membre (+ 110€)



INFORMATIONS DE L'ACCOMPAGNANT (FACULTATIF)

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / /

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Email :

☐ Membre de l'Académie d'Architecture ☐ Non membre (+ 110€)



TYPE DE CHAMBRE

- ☐ Chambre double (1 lit double)
- ☐ Chambre twin (2 lits séparés)
- ☐ Chambre individuelle (+ 350€)



ASSURANCE MULTIRISQUE (+75€)

- ☐ Je souhaite souscrire à l'assurance multirisque
- ☐ Je ne souhaite **pas** souscrire à l'assurance multirisque



CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Fiche d'inscription à nous retourner à **groupes@voyagis.fr**

Un **acompte de 650€ par personne** vous est demandé pour confirmer votre inscription (chèque, virement bancaire, carte bancaire acceptée).

Le solde du voyage est demandé au plus tard **35 jours avant le départ**.

Merci de joindre une copie de votre pièce d'identité en cours de validité à votre formulaire d'inscription.

Votre signature



INFORMATIONS BANCAIRES

Si vous souhaitez régler par virement bancaire, veuillez trouver ci-dessous l'IBAN de notre compte.

Compte LCL - IBAN : FR68 3000 2018 0000 0070 6363 519 - BIC : CRLYFRPP
TITULAIRE DU COMPTE : VOYAGIS SARL CHARTERS ET VOYAGES

GARANTIES DE L'ASSURANCE MULTIRISQUE

PRESTATIONS	MONTANTS TTC maximum par personne	Multirisque	Annulation
ANNULATION DE VOYAGE			
- Maladie grave, accident corporel grave ou décès - Annulation en toutes causes justifiées - Annulation en cas d'attentat ou de catastrophe naturelle à destination	16 000 € / personne et 40 000 € / évènement - Aucune franchise - Franchise de 50 € / personne	■	■
VOL MANQUE			
Prise en charge d'un nouveau billet d'avion dans le cas d'un départ dans les 24 heures	Maximum 50 % du montant total de votre forfait initial ou 80 % du montant total de votre vol sec	■	■
RETARD AERIEN			
Retard > 4 heures	10 % du montant du voyage (250 € maximum)	■	
BAGAGES ET EFFETS PERSONNELS			
- Vol, destruction totale ou partielle, perte - Franchise uniquement en cas de dommage aux valises - Retard de livraison des bagages > 12 heures	2 000 € / personne et 10 000 € / évènement 50 € / valise - Indemnité forfaitaire de 150 € / personne	■	
FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR			
- Suite à un retour anticipé - Suite à un rapatriement médical	- Prorata temporis - Valeur du voyage initial	■	
INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE			
Capital décès ou invalidité permanente	7 500 € maxi. / pers. et 70 000 € maxi. / évèn.	■	
RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVEE A L'ETRANGER			
- Dommages corporels, matériels et immatériels - Franchise	1 000 000 € maximum / évènement 75 € / sinistre	■	
RETOUR IMPOSSIBLE			
- Frais de prolongation de séjour - Franchise d'1 nuit	10 % du montant du voyage / nuit / personne avec un minimum de 50 € (maximum 5 nuits)	■	
ASSISTANCE RAPATRIEMENT			
- Transport / Rapatriement - Retour des membres de la famille ou de 2 accompagnants - Présence hospitalisation - Prolongation de séjour - Frais médicaux à l'étranger - Urgences dentaires - Franchise frais médicaux et urgences dentaires - Rapatriement du corps - Frais funéraires	- Frais réels - Billet retour + taxi - Billet aller-retour et 80 € / jour (maximum 10 jours) 80 € / jour (maximum 10 jours) 150 000 € / personne 160 € / personne 30 € / personne / évènement - Frais réels 2 500 € / personne	■	
RETOUR ANTICIPE			
- En cas d'hospitalisation ou de décès d'un membre de la famille, de la garde d'enfant ou du remplaçant professionnel - En cas d'attentat survenant à destination ou de sinistre au domicile	- Billet retour + taxi - Billet retour + taxi	■	
ASSISTANCE VOYAGE			
- Avance de la caution pénale - Prise en charge des honoraires d'avocat - Frais de recherche et de secours en mer et en montagne	15 000 € / personne 3 000 € / personne 7 500 € / personne	■	
GARANTIE DES PRIX (avion et bateau)			
- Prise en charge de la hausse du prix du voyage - Seuils de déclenchement	8 % du prix du voyage avec un maximum de 200 € / personne et 4 000 € / contrat - Moyen-courrier : 20 € / personne - Long-courrier : 40 € / personne	○	
PROTECTION SANITAIRE			
- Annulation pour maladie grave suite épidémie ou pandémie - Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19 - Annulation pour refus d'embarquement suite à prise de température - Rapatriement médical (y compris en cas d'épidémie ou de pandémie) - Frais médicaux à l'étranger suite maladie pour épidémie ou pandémie - Frais hôteliers suite retour impossible et mise en quarantaine	16 000 € / personne et 40 000 € / évènement - Franchise : 10% ou 30% selon option choisie - Frais réels 150 000 € / personne (franchise 30 € / personne) 150 € / nuit (maximum 14 nuits)	○	

Les Conditions Générales complètes sont disponibles sur simple demande à votre agent de voyages.

■ Inclus ○ En option



TSA 72218
18039 BOURGES CEDEX
Tél : 01 73 03 41 01
www.assurever.com

S.A. au capital de 41 320 € - RCS Paris B 384.706.941
Société de courtage et de gestion d'assurance immatriculée à l'ORIAS
sous le n°07 028 567 (www.orias.fr)
Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 9



ASSUREVER
assure vos voyages